



**Questes**

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

27 | 2014

Naissances

---

## Dans la chambre de l'accouchée : quelques éclairages sur le déroulement d'une naissance au Moyen Âge

Céline Ménager

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/758>

DOI : 10.4000/questes.758

ISSN : 2109-9472

### Éditeur

Les Amis de Questes

### Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 2014

Pagination : 35-45

ISSN : 2102-7188

### Référence électronique

Céline Ménager, « Dans la chambre de l'accouchée : quelques éclairages sur le déroulement d'une naissance au Moyen Âge », *Questes* [En ligne], 27 | 2014, mis en ligne le 15 janvier 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questes/758> ; DOI : 10.4000/questes.758

---

# Dans l'ombre de l'accouchée : quelques éclairages sur le déroulement d'une naissance au Moyen Âge

Céline MÉNAGER

Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

Nous avons présenté quelques aspects du déroulement matériel d'une naissance au Moyen Âge lors du séminaire de Questes. L'intérêt de nos collègues pour ces *realia* nous a poussée à les présenter ici, les enrichissant de références bibliographiques<sup>1</sup>. Pour mieux percevoir cet événement qui relève de la sphère intime et qui est donc fort peu documenté, nous disposons de quatre sortes de sources. Deux sont normatives : les traités de médecine et les manuels d'éducation. Les deux autres nous livrent plus directement la réalité du vécu médiéval : il s'agit des miracles dans l'hagiographie<sup>2</sup> et des récits littéraires ou des textes de théâtre<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la grossesse et l'accouchement au Moyen Âge, voir Sylvie Laurent, *Naître au Moyen Âge. De la conception à la naissance : la grossesse et l'accouchement, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Léopard d'or, 1989 ; Louis Haas, « Women and childbearing in medieval Florence », dans *Medieval Family Roles : A Book of Essays*, dir. Cathy Jorgensen Itnyre, New York, Garland, Garland Medieval Casebooks, 15 et Garland Reference Library of the Humanities, 1727, 1996, p. 87–99 ; Valerie L. Garver, « Childbearing and infancy in the Carolingian world », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 21, n° 2, mai 2012, p. 208–244.

<sup>2</sup> Pierre-André Sigal, « La grossesse, l'accouchement et l'attitude envers l'enfant mort-né à la fin du Moyen Âge d'après les récits de miracles » dans *Santé, médecine et assistance au Moyen Âge, Actes du 110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1987, vol. 1, p. 23–42 ; Renate Blumenfeld-Kosinski, « Gautier de Coinci and medieval childbirth miracles », dans *Gautier de Coinci : Miracles, Music, and Manuscripts*,

## Ce que sait la médecine médiévale<sup>4</sup>

La base de l'enseignement médical est constituée par la collection hippocratique<sup>5</sup> à laquelle il faut ajouter les innovations d'Aristote, en particulier en matière de reproduction des animaux<sup>6</sup>. Ces théories sont connues au Moyen Âge à travers les écrits de Galien<sup>7</sup>.

Un écrit spécialisé sur l'accouchement, le *Traité des maladies des femmes* ou *Gynaecia*, date du II<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. On le doit au médecin Soranos d'Éphèse. Il est traduit du grec en latin au VI<sup>e</sup> siècle par Moschion<sup>9</sup> qui

---

dir. Kathy M. Krause and Alison Stones, Turnhout, Brepols, coll. « Medieval Texts and Cultures of Northern Europe », 13, 2006, p. 197–214 ; Anders Fröjmark, « Childbirth miracles in Swedish miracle collections », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 21, n° 2, 2012, p. 297–312.

<sup>3</sup> Doris Desclais Berkvam, *Enfance et maternité dans la littérature française des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Champion, coll. « Essais », 8, 1981 ; Gail McMurray Gibson, « Scene and obscene : seeing and performing late medieval childbirth. », *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, vol. 29, n° 1, 1999, p. 7–24 ; Denise Ryan, « Playing the midwife's part in the English Nativity plays », *Review of English Studies : The Leading Journal of English Literature and the English Language*, vol. 54, n° 216, 2003, p. 435–448.

<sup>4</sup> Michel Salvat, « L'accouchement dans la littérature scientifique médiévale », *Senefiance*, Aix-en-Provence/Paris, CUERMA, vol. 9, *L'Enfant au Moyen Âge (Littérature et Civilisation)*, 1980, p. 87–106 ; Barbara Oberrauch, « Die Frau und ihr Körper. Frauenmedizinische Aspekte des mittelalterlichen Alltagslebens », *Innsbrucker historische Studien*, vol. 23–24, 2004, p. 43–126.

<sup>5</sup> On trouve plusieurs œuvres consacrées à la génération et à la femme parmi les écrits d'Hippocrate : *De la nature de la femme*, *Du fœtus de sept mois*, *Du fœtus de huit mois*, *De la génération*, *De la nature de l'enfant*. Pour la France, l'édition de référence reste : Hippocrate, *Opera omnia*, éd. et trad. Émile Littré, Paris, J. B. Baillière, 1839–1861, 10 vol. Elle fut rééditée à Amsterdam entre 1973 et 1978 et par la Bibliothèque universitaire de médecine en 2001.

<sup>6</sup> Aristote, *Histoire des animaux*, éd. Pierre Louis, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des universités de France, série grecque », 164, 186, 189, 1964–1969, 3 vol. et *De la génération des animaux*, éd. Pierre Louis, Paris, Les belles Lettres, « Collection des universités de France », 1961.

<sup>7</sup> Galien, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales*, trad. Charles Daremberg, Paris/Londres/New-York, Baillière, 1854.

<sup>8</sup> Soranos d'Éphèse, *Maladies des femmes*, éd. et trad. Paul Burguière, Danielle Gourevitch et Yves Malinas, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des universités de France, série grecque », 1988–2000, 4 vol.

<sup>9</sup> L'œuvre de Moschion ou Mustio, *Gynaecia*, est éditée dans Soranos d'Éphèse, *Traité des maladies des femmes (fin du I<sup>er</sup> siècle, début du II<sup>e</sup>) et Moschion son abrégiateur*

compose un abrégé sous la forme de questions-réponses à destination des sages-femmes.

Lors de la renaissance de la pensée médicale au XII<sup>e</sup> siècle, le discours médical sur la femme évolue peu, conservant les préceptes d'Hippocrate<sup>10</sup>. La seule nouveauté provient d'un traité de l'école de Salerne attribuée à une femme, Trotula : *Du régime des dames pour les aider en leurs maladies*<sup>11</sup>. Cette œuvre fut tout à la fois beaucoup utilisée et beaucoup critiquée par les médecins. Son caractère novateur n'est pas dû aux pratiques qu'elle recommande mais à sa spécialisation dans les questions féminines.

En 1308, Arnaud de Villeneuve<sup>12</sup> reçoit une commande du pape, Clément V, qui lui fait dresser une liste des auteurs qui doivent être étudiés à l'université de médecine de Montpellier. Il s'agit de la *Pratica medicinae* qui présente de nombreux chapitres sur la conception et la grossesse, mêlant pratiques magiques et techniques médicales.

Le savoir anatomique médiéval qui repose encore sur les descriptions des organes datant de l'Antiquité limite les connaissances de la médecine

---

*et traducteur (VI<sup>e</sup> siècle)*, trad. François-Joseph Herrgott, Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1895.

<sup>10</sup> Pour plus de précisions on consultera : *Histoire de la pensée médicale en Occident, 1, Antiquité et Moyen Âge*, dir. Mirko D. Gremk, Paris, Seuil, 1995. Quelques sources médicales et chirurgicales du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle : Aldebrandin de Sienne, *Le régime du corps de Maître Aldebrandin de Sienne, texte français du XIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Louis Landouzy et Roger Pépin, Paris, Champion, 1911 ; Arnaud de Villeneuve, *S'ensuit le trésor des pôvres qui parle des maladies qui peuvent venir au cors humain et des remèdes ordonnez contre icelles*, Paris, Trepperel et Jehannot, 1512 ; Bernard de Gordon, *Practica dicta Liliium medicinae*, Lyon, Anthonium Lambillionis et Marinum Sarraceni consociorum, 1491 ; Guillaume de Salicet, *La cyrurgie*, trad. Nicolas Prevost, Lyon, Mathias Huss, 1492 ; Guy de Chauliac, *La grande chirurugie de M. Guy de Chauliac*, éd. Laurent Joubert, Lyon, Estienne Michel, 1580 ; Henri de Mondeville, *Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, composée de 1306 à 1320*, éd. Édouard Nicaise, Paris, F. Alcan, 1893 ; Jean de Cuba, *Le Jardin de santé, translate de latin en françoys*, Paris, 1539.

<sup>11</sup> Trotula Di Ruggiero, *Curandarum aegritudinum miliebrium* (sic), Lipsiae, J. B. Bueschelii, 1778.

<sup>12</sup> Cet important médecin du XIII<sup>e</sup> siècle, instruit chez les Dominicains, exerce à Montpellier à partir de 1285.

sur la conception. A côté d'observations précises, on trouve des croyances sans fondement comme celle de l'existence d'un sperme féminin nécessaire à la fécondation. Le sang des menstrues est également un sujet de préoccupation et le Moyen Âge établit une relation entre ce sang, le « sperme » féminin qui nourrit le fœtus et le lait maternel. Une large part de superstitions influence les croyances sur la conception. Ainsi les actes de concile et les manuels de confession nous laissent deviner les pratiques prônées par l'Église : il faut s'abstenir de rapports sexuels lors de certains jours sacrés au risque de difformité ou de handicap chez l'enfant conçu alors<sup>13</sup>.

Les premières théories en obstétrique apparaissent à partir de l'an mil et portent sur le développement du fœtus. Ainsi pour Avicennes, l'embryon se forme en quatre phases : le sperme devient une sorte d'amas de sang qui se transforme ensuite en chair. La formation du cerveau, du cœur et du foie serait visible au bout de 12 jours et il faudrait 28 jours supplémentaires pour distinguer toutes les parties, 40 jours pour que le fœtus masculin prenne forme et 90 jours pour la fille. Le sperme donne naissance aux parties blanches alors que les parties rouges sont formées par le sang menstruel.

### **Le déroulement de l'accouchement**

En règle générale, on accouche chez soi, dans une pièce préparée voire décorée pour l'occasion<sup>14</sup>. On tend la pièce de tissu pour garantir la

---

<sup>13</sup> Jean-Louis Flandrin, *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1983.

<sup>14</sup> Il arrive toutefois que des femmes accouchent dans la rue. Emmanuel Leroy-Ladurie donne l'exemple d'une femme du village de Merviel qui n'a pas eu le temps de « rentrer dans son ostal » (Emmanuel Leroy-Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324* [1982], Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 9, 2008).

mère du froid et assurer un surcroît de confort<sup>15</sup> ou pour délimiter plusieurs espaces dans une pièce et offrir un peu d'intimité à la parturiente. On fleurit également la pièce. La layette de l'enfant est préparée à l'avance et soigneusement disposée dans un coffre. On place des objets pour garantir contre la maladie ou contre les épidémies. Pour protéger la femme, on dispose des médailles représentant la Vierge.<sup>16</sup>

Quand le moment fatidique arrive, on allume un feu dans la cheminée, un linge est mis à chauffer. Un cuvier est préparé, rempli d'eau, pour le bain de l'enfant.

De nombreuses personnes entourent la parturiente, mais l'accouchement est affaire de femmes et les hommes en sont exclus<sup>17</sup>. On écarte également les enfants. Le père n'est pourtant pas inutile et au xv<sup>e</sup> siècle, l'auteur des *XV joies de Mariage*<sup>18</sup> nous présente la tâche de l'époux qui cherche à répondre aux besoins de toutes les personnes qui entourent sa femme en couche.

---

<sup>15</sup> On tend du tissu. On peut citer le cas de Marie de Bourgogne dont la chambre est garnie d'un « grand ciel de drap de damas verd [...] aux courtines de demy satin verd [...]. Avec des franges », cité par Danièle Alexandre-Bidon, Monique Closson, *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/CNRS, 1985, p. 54. Le vert semble réservé aux personnes de sang royal. À propos des naissances royales : Kay Staniland, « Royal entry into the world. », dans *England in the Fifteenth Century. Proceedings of the 1986 Harlaxton Symposium*, dir. Daniel Williams, Woodbridge, Boydell & Brewer, 1987, p. 297–313 et Monique Sommé, « Le cérémonial de la naissance et de la mort de l'enfant princier à la cour de Bourgogne au xv<sup>e</sup> siècle », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> s.)*, 34, 1994, p. 87–103.

<sup>16</sup> Un texte de 1391 signale pour les couches de la reine Isabeau de Bavière la confection d'une image de Notre-Dame suspendue à une chaîne d'argent et destinée à être accrochée au chevet du lit. Le texte est cité par Danièle Alexandre-Bidon, Monique Closson, dans *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>17</sup> Barthélémy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, trad. Jürgen Schäffer, Darmstadt, Georg Olms Verlag, coll. « Anglistica et americana », 161, 1976 ; livre 6, chapitre 10.

<sup>18</sup> *Les quinze joies du mariage*, éd. Michèle Guéret-Laferté, Sylvain Louis et Carmelle Mira, trad. Isabelle Bétemps et Carmelle Mira, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2009.

Parmi ces femmes il y a les « commeres et nourrices et matrones qui ont pour mission de garder la dame tant come elle couchera ». Elles peuvent être entretenues après la délivrance et jusqu'aux relevailles soit 15 à 40 jours. C'est l'occasion de festins féminins, largement arrosés et avec des mets d'exception<sup>19</sup>.

De nombreuses représentations montrent des femmes accouchant assise ou accroupies. La position allongée ne fut recommandée par les médecins qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, sous prétexte de faciliter le travail. Quand on craint que l'enfant ne soit trop gros, la parturiente peut « faire gésine », c'est-à-dire prendre un bain pour faciliter l'accouchement.

Face aux difficultés de l'enfantement, on compte avant tout sur les protections spirituelles<sup>20</sup>, dont certaines sont héritées de l'Antiquité<sup>21</sup>. On trouve toutefois des recettes d'onguents<sup>22</sup> ou de plantes<sup>23</sup> qui doivent

<sup>19</sup> Valérie Worth-Stylianou, « Les caquets de l'accouchée : la représentation de la maternité dans la littérature fictive (c. 1475-1622) », dans *Female Saints and Sinners : Saintes et mondaines (France 1450-1650)*, dir. Jennifer Britnell et Ann Moss, Durham, University of Durham, coll. « Durham modern languages series », 21, 2002, p. 251–265.

<sup>20</sup> Mary P. Richards, « A Middle English prayer to ease childbirth. », *Notes and Queries*, vol. 27, n° 4, 1980, p. 292 ; L. M. C. Weston, « Women's medicine, women's magic : the Old English metrical childbirth charms. », *Modern Philology : A Journal Devoted to Research in Medieval and Modern Literature*, vol. 92, n° 3, 1995, p. 279–293 ; Marianne Elsackers, « In pain you shall bear children (Genèse, 3, 16) : medieval prayers for a safe delivery », dans *Women and Miracle Stories : A Multidisciplinary Exploration*, dir. Anne-Marie Korte, Leiden, Brill, coll. « Studies in the History of Religions », 88, 2001, p. 179–207 ; Ásdís Egilsdóttir, « St Margaret, patroness of childbirth », dans *Mythological Women : Studies in Memory of Lotte Motz 1922-1997*, dir. Rudolf Simek and Wilhelm Heizmann, Wien, Fassbaender, coll. « Studia Mediaevalia Septentrionalia », 7, 2002, p. 319–330 ; Ronald Surtz, « A Spanish midwife's uses of the word : the inquisitorial trial (1485/86) of Joana Torrellas », *Mediaevistik : Internationale Zeitschrift für interdisziplinäre Mittelalterforschung*, vol. 19, 2006, p. 153–168.

<sup>21</sup> Danièle Alexandre-Bidon a noté deux prières adressées à Junon Lucina parvenues jusqu'à l'époque chrétienne. Danièle Alexandre-Bidon et Monique Closson, *L'Enfant à l'ombre des cathédrales*, op. cit., p. 57.

<sup>22</sup> Pour faciliter l'expulsion, Barthélémy l'Anglais conseille d'oindre « le ventre de la femme qui enfante de aucuns oignements pour faire yssir l'enfant que plus tost et au moins de douleur ». Une recette préconise un mélange d'huile de Camomille, de gras de géline et d'écume de beurre.

faciliter l'accouchement, les massages faisant partie des compétences de la sage-femme. Le traitement de la douleur<sup>24</sup> reste marqué par le sentiment de fatalité : la femme est condamnée à enfanter dans la douleur par le péché originel, rares sont donc les essais pour y déroger<sup>25</sup>.

La prise en charge de l'enfant relève de la sage-femme. Le cordon est coupé, on donne le bain à l'enfant<sup>26</sup>, on le frotte de sel et de miel, puis il est langé dans un « drapeaux ». On refait le lit de la mère, on la change. On lui sert une collation, souvent accompagnée de vin pour lui rendre des forces.

Le cycle inauguré par la grossesse et qui culmine lors de l'accouchement ne se clôt que quarante jours plus tard lors d'une cérémonie d'action de grâces, les relevailles<sup>27</sup>.

### **Quand l'accouchement tourne mal : la dystocie<sup>28</sup>**

Si les raisons de dystocie sont souvent perçues avec pertinence par les médiévaux, ces derniers restent bien souvent impuissants<sup>29</sup>.

---

<sup>23</sup> Arnaud de Villeneuve au XIII<sup>e</sup> siècle préconise des plantes supposées posséder des vertus expulsives : laurier, armoise, coloquintes pilées.

<sup>24</sup> Fiona Harris Stoertz, « Suffering and survival in medieval English childbirth. », dans *Medieval Family Roles : A Book of Essays*, dir. Cathy Jorgensen Itnyre, New York, Garland, Garland Medieval Casebooks, 15 et Garland Reference Library of the Humanities, 1727, 1996, p. 101–120.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>26</sup> Voir Vincent Juhel, « Le bain de l'Enfant-Jésus. Des origines à la fin du douzième siècle », *Cahiers archéologiques : fin de l'Antiquité et Moyen Âge*, 39, 1991, p. 111–132.

<sup>27</sup> Becky R. Lee, « The purification of women after childbirth : a window onto medieval perceptions of women », *Florilegium : Carleton University Annual Papers on Classical Antiquity and the Middle Ages*, Ottawa, Carleton University, vol. 14, 1996, p. 43–55 ; Joanne M. Pierce, « “Green women” and blood pollution : some medieval rituals for the churching of women after childbirth », *Studia liturgica*, vol. 29, n° 2, 1999, p. 191–215.

<sup>28</sup> Jean Kerhervé, « Un accouchement dramatique à la fin du Moyen Âge ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 89, n° 3, 1982, p. 391–396.

<sup>29</sup> Fiona Harris Stoertz, « Suffering and survival in medieval English childbirth », *op. cit.*



La mort sans baptême étant considérée comme un péché mortel et la superstition faisant craindre le retour de petits spectres venant des limbes, un des enjeux de l'accouchement est que l'enfant ne meure pas sans baptême. On essayait toujours de sauver l'enfant pour pouvoir au moins le baptiser. Cette croyance explique également le succès des sanctuaires à répit.

La mortalité maternelle est souvent considérée comme une explication de la surmortalité des femmes jeunes pour lesquelles le risque est particulièrement élevé lors du premier accouchement. Toutefois les études épidémiologiques récentes tendent à prouver que cette mortalité doit être relativisée<sup>30</sup>.

Le cas de complication le plus fréquent se présente quand l'enfant est trop gros pour passer à travers le bassin de la mère. On connaît aussi le danger de la présentation en siège, les sages-femmes pouvant pratiquer des manœuvres pour remettre l'enfant dans le bon sens.

Si l'enfant meurt *in utero*, l'urgence est d'expulser le fœtus car la mère est en grand danger. Il existe dans ce cas plusieurs recettes pour hâter le travail, par exemple un mélange de figues ou de dattes cuites à l'eau. On connaît également la pratique du morcellement de l'enfant dans l'utérus de la mère, de même qu'on pratique la césarienne *post mortem*.

Enfin Barthélémy l'Anglais recommande de bien vérifier l'expulsion complète du placenta appelé « mantel ». Un soin particulier est accordé à ce moment et les éléments résiduels (placenta, cordon ombilical) sont soigneusement traités, le plus souvent enterrés, pour éviter sortilège ou actes magiques.

---

<sup>30</sup> Bertrand-Yves Mafart, « Approche de la mortalité maternelle au Moyen Âge en Provence », dans *La Femme pendant le Moyen Âge et l'Époque moderne : Actes des Sixièmes Journées Anthropologiques de Valbonne, 9-11 juin 1992*, dir. Luc Buchet, Paris, CNRS Editions, coll. « Dossiers de Documentation Archéologique », 17, 1994, p. 207–219.

## Le rôle de la sage-femme<sup>31</sup>

La sage-femme<sup>32</sup> était une femme expérimentée, qui connaissait l'anatomie féminine, sans toujours utiliser les dénominations scientifiques. Le terme le plus ancien et le plus courant pour la désigner semble être « ventrière »<sup>33</sup>. On trouve aussi les termes de « sage garde », « sage femme » (1<sup>ère</sup> mention en 1395), « garde d'accouchée », « matrone ». Cette profession, dont on trouve déjà des traces à l'époque antique, est définie au XIV<sup>e</sup> siècle par Barthélémy l'Anglais de la façon suivante : « aider la femme quand elle enfante pource qu'elle ait enfant plus legierement et que l'enfant ne soye en peril<sup>34</sup> ».

Souvent la sage-femme n'est pas payée lors de l'acte de délivrance, son geste étant considéré comme relevant de la solidarité féminine. Mais elle est entretenue, nourrie et gratifiée de cadeaux. Parfois un salaire lui est octroyé par la famille<sup>35</sup>.

Son rôle commence au cours de la grossesse, pendant laquelle elle guide la femme de ses conseils sur le régime alimentaire ou les vêtements adaptés à son état. Elle connaît l'utilisation des plantes, la confection de

---

<sup>31</sup> Thomas R. Forbes, *The Midwife and the Witch*, [1966], New Haven, Yale University Press, 1982 ; Merry E. Wiesner, « Early modern midwifery : a case study », dans *Women and Work in Preindustrial Europe*, dir. Barbara A. Hanawalt, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 94–113 ; Annie Saunier, « Le visiteur, les femmes et les « obstétrices » des paroisses de l'archidiaconé de Josas de 1458 à 1470 », dans *Santé, médecine et assistance au Moyen Âge, Actes du 110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1986-87 vol. 1, p. 43–62. Sur les représentations de la sage-femme : Carol Leslie Neuman de Vegvar, « Images of women in Anglo-Saxon art, II : midwifery in Harley 603 », *Old English Newsletter*, vol. 25, n° 1, 1991, p. 54–56.

<sup>32</sup> Sylvie Laurent, *Naître au Moyen âge...*, *op. cit.*, p. 172–179.

<sup>33</sup> Le terme de ventrière apparaît dès le XII<sup>e</sup> siècle, Leroy-Ladurie en trouve une première mention en 1292.

<sup>34</sup> Barthélémy l'Anglais, *Livre des propriétés des choses*, livre 6, chapitre 10, *op. cit.*

<sup>35</sup> Ainsi les livres de famille italiens du XV<sup>e</sup> siècle indiquent que parmi les trois types de cadeaux qu'offrent les parrains pour célébrer la naissance, il y a des pièces d'argent glissées dans les langes et distribuées aux femmes qui ont assisté à la naissance.

pommades et pratique les massages, ce qui lui vaut la suspicion de l'Église, voire l'accusation de sorcellerie.

En ville, la profession est plutôt bien connue car largement réglementée. Ainsi à Amiens, en 1267, on évoque des sages-femmes qui travaillent à domicile<sup>36</sup>. Plus tard, au XIV<sup>e</sup> siècle à Paris, lors de la fondation d'un office des accouchées de 24 lits au dernier étage de l'Hôtel-Dieu, les femmes en couche sont assistées par une « maitresse » et une « ventriere de accouées ». À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, certaines sages-femmes sont rétribuées par les municipalités<sup>37</sup>. Souvent elles bénéficient d'un certain nombre d'avantages : exonération d'impôts, dispense du guet, cadeau de bois de chauffage.

La sage-femme apparaît comme un témoin privilégié de la mémoire collective et de l'intégrité des femmes. Ainsi, à cause de sa connaissance de l'intimité des familles, elle peut intervenir dans des affaires judiciaires, en particulier pour prouver l'âge ou la filiation d'un individu. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, elle est également sollicitée en cas de vol d'enfant, de grossesse cachée ou d'infanticide. On la voit intervenir auprès de la justice ecclésiastique pour annuler un mariage ou pour une enquête de moralité<sup>38</sup>.

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la sage-femme fait autorité et son intervention est recommandée par les médecins. Une évolution se produit au XV<sup>e</sup> siècle. Alors même que l'entrée dans le métier s'officialise et que l'on trouve de plus en plus de mentions d'un examen devant des représentants de la municipalité ou des guildes<sup>39</sup>, la sage-femme commence à être perçue comme la concurrente du médecin. Les sages-femmes

---

<sup>36</sup> Un registre de l'hôtel de ville d'Amiens, en 1267, parle de « meraleresse qui recent les enfans quand les femmes traveillent ».

<sup>37</sup> Par exemple, à Bruges, la sage-femme est payée 12 sous par jour sur une base de 270 jours par an.

<sup>38</sup> On pense bien sûr au procès de Jeanne d'Arc.

<sup>39</sup> Par exemple à Bruxelles, en 1424, la formation dure trois ans en apprentissage auprès d'une sage-femme expérimentée avant un examen devant un jury de cinq membres.

connaissent une certaine marginalisation<sup>40</sup>, d'autant plus que l'Église voit d'un mauvais œil la pratique de l'ondolement<sup>41</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les compétences de la sage-femme sont de plus en plus considérées comme des agissements contre la nature et progressivement les recettes facilitant le travail sont abandonnées.

Ainsi, les traités de médecine et les encyclopédies nous offrent un aperçu du déroulement théorique d'un accouchement, tandis que les œuvres littéraires et hagiographiques nous permettent de toucher du doigt cet événement dans ce qu'il a de plus intime.

---

<sup>40</sup> Myriam Greilsammer, « The midwife, the priest, and the physician : the subjugation of midwives in the Low Countries at the end of the Middle Ages. », *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol. 21, n° 2, 1991, p. 285–329.

<sup>41</sup> Il s'agit d'une sorte de pré-baptême qui permet de garantir que l'enfant, s'il venait à décéder, n'errerait pas dans les limbes et ne reviendrait pas hanter ses parents.